

14ème législature

Question N° : 4198	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Grande-Bretagne	Analyse > ambassade de l'Équateur. statut.
Question publiée au JO le : 11/09/2012 Réponse publiée au JO le : 23/10/2012 page : 5915		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur une menace qui pèse sur le fondateur de Wikileaks. Le gouvernement britannique a menacé de retirer son statut diplomatique à l'ambassade de l'Équateur et d'y pénétrer de force afin de procéder à l'arrestation de l'intéressé. Cette menace consternante traduit un mépris choquant des autorités de Londres pour le droit international, pour les principes les plus établis devant guider les relations internationales et en particulier pour la souveraineté équatorienne. Il revient désormais à la France d'affirmer sa pleine solidarité avec l'Équateur et les citoyens de ce pays qui manifestent pour exprimer leur vive préoccupation et leur rejet de cette attitude arrogante et inacceptable de la Grande-Bretagne, qui ne fait qu'obéir aux exigences des États-unis dont les aspects troublants et condamnables de la politique internationale et des pratiques hégémoniques ont été précisément mis en lumière par le fondateur de Wikileaks.

Texte de la réponse

Le 16 août, l'Équateur a accordé l'asile politique à Julian Assange. Depuis, le président équatorien Rafael Correa a déclaré être ouvert au dialogue avec les gouvernements de Grande-Bretagne et de Suède pour trouver une solution concernant le fondateur de Wikileaks retranché depuis le 19 juin dans l'ambassade équatorienne à Londres. Le différend opposant le Royaume-Uni et l'Équateur suite à la décision de Quito d'accorder l'asile politique à Julian Assange est une question bilatérale que les deux pays doivent résoudre par le dialogue et conformément au droit international applicable. Les autorités françaises suivent avec attention ce dossier et expriment l'espoir que le dialogue engagé permettra à ces pays de trouver ensemble une solution conforme au droit international.